

Commune d'Arthonnay

Compte rendu du conseil municipal en date du 02 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le deux octobre à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josine – Maire
Présents : Mme ROUSSEAU Noémie, Mrs LEONARD Jean Claude, VERITA Jean Luc, CHATELAIN Jean Pierre, CERVEAU Gilles, LEJAY Jacky, BOSVIEUX Jean.
Absente excusée : Mme LOMBARD Emilie
Secrétaire de séance : Mr LEONARD Jean-Claude

Après avoir entendu le compte rendu du 30 juin 2017, le conseil l'adopte à l'unanimité

Délibération pour la pose de deux radars pédagogiques et solliciter une subvention dans le cadre des amendes de police :

Durant un mois, un radar pédagogique a été posé pour l'enregistrement des vitesses – Rue Jamerai Duval.

Résultat : en moyenne 107 véhicules / jour

Vitesse maximale pour un véhicule : 114 km

Vitesse moyenne de 41 km

Un devis pour la pose de deux radars pédagogiques a été demandé aux Signaux Girod

Radar solaire – fourniture et pose = 7 919,05 € ttc

Radar sur éclairage public – fourniture et pose = 6 998 € ttc

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de poser deux radars pédagogiques solaires : un « Rue Jamerai Duval », et l'autre « Route de Channes », et de solliciter une subvention dans le cadre des amendes de police

Délibération pour avenant au bail de chasse à Mr CLEROT Roger :

Monsieur CLEROT Roger demande :

- que son titre exécutoire de location de chasse soit émis en deux fois – moitié en avril et moitié en aout, à la place d'une fois actuellement en aout.
- que son bail de chasse soit prorogé – prenant en considération le fait qu'il a acheté la maison à Jany MERAT, et qu'il n'y aura plus de problème de stationnement sur la place de la Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification de bail relative au fractionnement du paiement qui sera actée par un avenant. Cet avenant précisera aussi que le 1/3 des lignes à entretenir chaque année sera à réaliser au plus tard le 15 septembre (lignes notifiées par les garants)

Après renseignement pris auprès de l'ONF, une prorogation de bail ne peut être demandée qu'à terme échu ; le Conseil Municipal ne peut donc délibérer favorablement à cette requête.

Délibération pour accepter la modification du chemin de randonnée GR 654 :

La fédération française de la randonnée souhaite modifier le tracé du GR 654 qui arrive vers la Ferme du Caron (passage dangereux). Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette modification de tracé.

Délibération pour le tarif des affouages :

Actuellement, le tarif des affouages (réservé aux résidences principales) est de 50 € ; le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier ce prix.

Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres :

Inscription du 14 octobre au 8 novembre

Les personnes qui n'ont pas coupé ou bien débardé l'affouage de l'année dernière, ne pourront pas s'inscrire cette année.

Quelques affouagistes de la parcelle 29 n'ont toujours pas terminé, voir débardé leur bois ; un courrier leur sera adressé.

Délibération pour les travaux sur les sépultures des soldats :

Trois entreprises ont été contactées pour la réalisation de ces travaux ; après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise CHIREY pour un montant de 1500 € ttc ; une demande de subvention sera déposée au « Souvenir Français ».

Délibération pour la création d'un site Internet :

Mr BOSVIEUX se propose pour réaliser un site internet sur la commune ; le coût annuel de gestion sera d'environ 100 €. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cette proposition.

Délibération modifications des statuts du SDDEA :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, les accepte.

Délibération pour créer un nouveau numéro « Rue de la Porte d'en Bas » :

Vu les problèmes rencontrés entre le « 5 Ruelle de la porte d'en bas » et le « 5 de la Rue de la Porte d'en bas », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la modification suivante : le « N°5 » de la Rue de la Porte d'en bas sera désormais le « n°7 » afin d'éviter toute confusion.

Délibération pour la peinture des portes du cimetière :

Deux entreprises ont été contactées ; après étude des devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis de l'entreprise DURAND pour un montant de 1 452 € ttc.

Divers :

Ouverture au public de l'église : le Conseil Municipal souhaite la rendre accessible en visite libre (jusqu'au portail et sur le côté de la sacristie, suivant les prescriptions et restrictions des organismes compétents en la matière). Le Conseil Municipal attend le dossier.

Le Conseil Municipal remercie l'Arthonnaysienne qui a versé la somme de 10 000 € à la Fondation du Patrimoine pour l'accessibilité de l'église.

Cérémonie du 11 novembre : rendez-vous 11 heures place de la mairie

Sapins de Noël : 75 sapins de Noël seront commandés pour décorer le village

Repas de Noël des personnes âgées : samedi 2 décembre à 12 heures

Séance levée à 21 heures 40

Le Maire

J ROUSSEAU